

Guide 2019

Tarifs & taxes diverses

**Délibération n°D.CN.2018-319
du 17 décembre 2018**

Ville d'Annecy



LIBELLE	TARIFS 2019
<i>DROITS D'UTILISATION DES VOIRIES</i>	
<u>COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANNECY</u>	
<p>Occupation du domaine public et des infrastructures municipales par les opérateurs de télécommunications</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droits d'usage des infrastructures municipales utilisées pour la mise en place de câbles le ml / par an - Occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'équipements techniques de téléphonie mobile par station relais <p>Redevance d'occupation du domaine public dans le cadre du dispositif d'AUTOPARTAGE : la place / par an</p>	<p style="text-align: right;">4,06 €</p> <p style="text-align: right;">11 000,00 €</p> <p style="text-align: right;">204,00 €</p>

LIBELLE	TARIFS 2019
<u>COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANNECY-LE-VIEUX</u>	
NÉANT	
<u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CRAN-GEVRIER</u>	
Location d'infrastructures de réseau de communications électroniques propriété de la Commune.	
Le mètre/fourreau/an - Tarifs hors taxes	
Fourreau diamètre 42.6/50 (y compris chambres de tirage)	1,50 € H.T.
Fourreau diamètre 60 (y compris chambres de tirage)	1,70 € H.T.
Occupation du domaine public (DP) par les opérateurs de télécommunications	
DP routier communal : artère en souterrain - le km/artère */an	38,80 €
DP routier communal : artère en aérien - le km/artère */an	51,74 €
DP routier communal : autres (cabines, chambres) - le m ² /an	25,87 €
DP non routier communal : artère en souterrain - le km/artère */an	1 293,45 €
DP non routier communal : artère en aérien - le km/artère */an	1 293,45 €
DP non routier communal : autres (cabines, chambres) - le m ² /an	840,74 €
<i>* On entend par artère : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.</i>	
Redevance d'occupation du domaine public dans le cadre du dispositif d'AUTOPARTAGE : la place / par an	104,04 €
<u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MEYTHET</u>	
NÉANT	
<u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRINGY</u>	
NÉANT	
<u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SEYNOD</u>	
Réfection des travaux des concessionnaires	
Enrobé / m ²	140,00 €
Forfait de signalisation	650,00 €
Journée d'utilisation feux tricolores pour alternat	400,00 €
Gestion d'un dossier < 3 500 €	400,00 €
Gestion d'un dossier > 3 500 €	10% du prix des travaux
Enlèvement par les services municipaux de panneaux en infraction sur le domaine public : à l'unité	22,00 €